

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 87

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREISKONKURRENZEN

Eidgenössisches Schützenfest in Bern 1910. Das Organisationskomitee des eidgen. Schützenfestes in Bern 1910 beabsichtigt, ein künstlerisches Festplakat erstellen zu lassen, und hat zu diesem Zwecke eine allgemeine Konkurrenz unter den schweizerischen Künstlern zur Erlangung von Plakatentwürfen eröffnet und zur Prämierung der besten Entwürfe einen Kredit von Fr. 2000 bewilligt. Es sind zehn Preise ausgesetzt: Ein erster von Fr. 500, ein zweiter von Fr. 400, ein dritter von Fr. 300, ein vierter von Fr. 200 und sechs Preise von je Fr. 100.

Den Künstlern ist bezüglich der Idee und Gestaltung des Plakats vollständige Freiheit gelassen. Nur müssen die Entwürfe lithographisch ausführbar sein. Die prämierten Entwürfe gehen in das Eigentum der Festunternehmung über. Die Bewerber haben ihre Arbeiten bis 15. Juli 1909, ohne Namensnennung, aber mit einem Motto versehen, dem Präsidenten des Schiesskomitees, Herrn Dr. Tschumi in Bern, einzureichen. Die konkurrierenden Künstler haben gleichzeitig der gleichen Stelle in verschlossenem Umschlag, der das nämliche Motto trägt und erst nach dem Entscheid der Jury geöffnet wird, ihren Namen mitzuteilen.

Die Grösse des Plakates wird wahrscheinlich 130:100 cm oder 120:100 cm gewählt.

Kantonalbank von Chur. Der Bankrat der Graubündner Kantonalbank eröffnet unter schweizerischen und in der Schweiz niedergelassenen Architekten einen allgemeinen Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein neues Bankgebäude in Chur. Die Unterlagen können gratis bezogen werden durch die Direktion der Graubündner Kantonalbank in Chur. Als Einlieferungstermin für die Entwürfe ist der 15. August 1909 festgesetzt. Zur Prämierung und eventuell Ankauf von Entwürfen sind Fr. 10,000 ausgesetzt. Das Preisgericht besteht aus den Herren: Professor Fried. v. Thiersch, München; Professor Moser, St. Gallen; Architekt Jung, Winterthur; Bankrat Issler, Davos; Bankdirektor Niggli, Chur.

Asyl „Gottesgnad“. Die Direktion des Asyl „Gottesgnad“ für Unheilbare im Emmenthal eröffnet hiermit unter bernischen und im Kanton Bern niedergelassenen Architekten einen Wettbewerb zur Erlangung von Projekten zu einem Anstaltsgebäude in Langnau.

Bedingungen, Programm und Situationsplan sind gegen Einsendung von Fr. 2, die bei Einlieferung eines Entwurfes zurück-erstattet werden, vom Direktionspräsidenten, Herrn Pfarrer E. Müller in Langnau (Bern), erhältlich, an welchen die Projekte bis längstens 15. August 1909 franko einzusenden sind.

CONCOURS

Tir fédéral de Berne de 1910. Le comité d'organisation de la fête de tir fédérale à Berne en 1910 se propose d'émettre une affiche artistique. Pour arriver à cette fin, il ouvre un concours entre tous les artistes suisses, pour l'obtention de projets, et a voté un crédit de 2000 frs. pour être affecté sous forme de prix aux concurrents dont les projets seront primés.

Sont prévus 10 prix dont un premier de 500 frs.; un second de 400 frs.; un troisième de 300 frs.; un quatrième de 200 frs. et six prix de 100 frs.

Toute liberté est laissée aux artistes, quant à la conception et la composition de l'affiche, laquelle toutefois devra être propre à être reproduite en lithographie. Les projets primés deviendront la propriété de l'entreprise émettrice du concours.

Les concurrents enverront leurs projets anonymes, mais pourvus d'une épigraphe à Monsieur le docteur Tschumi, président du Comité de tir à Berne. Ils y adjoindront un même temps un pli scellé, portant la même épigraphe que le projet et contenant leur adresse, afin d'identifier les auteurs, après la décision du jury. Le format de l'affiche sera de 100/120 cm ou de 100/130 cm.

Banque cantonale de Coire. Le Conseil d'administration de la Banque cantonale des Grisons ouvre un concours de plans entre les architectes suisses et résidant en Suisse pour l'obtention de projets d'un bâtiment nouveau de la Banque cantonale des Grisons à Coire. Le programme sera délivré sans frais aux intéressés par la direction de la Banque cantonale à Coire. Le terme de livraison des projets est fixé au 15 août 1909. La somme prévue pour les primes et l'achat éventuel de projets est fixée à 10,000 frs. Le jury se compose de Messieurs Fried. von Tiersch, Munich; Moser, professeur à St. Gall; Jung, architecte à Winterthur; Isler, membre du conseil d'administration à Davos, et de M. Niggli, directeur de la Banque à Coire.

Asyle „Gottesgnad“. La direction de l'asyle „Gottesgnad“ pour incurables de l'Emmenthal ouvre un concours de plans entre les architectes bernois ou résidant dans le canton de Berne, pour l'obtention de projets d'un nouveau hôpital à Langnau.

Conditions, programme et plan de situation sont délivrés contre versement de 2 frs. par le président de la direction, Monsieur le pasteur Müller à Langnau, auquel les projets devront être adressés jusqu'au 15 août 1909.

MITGLIEDER-VERZEICHNIS LISTE DES MEMBRES

SEKTION LAUSANNE — SECTION DE LAUSANNE.

Aktivmitglied — Membre actif:

Monsieur U. Dutoit, peintre, St. Pierre 4, Lausanne.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 21 mai, le Comité Central décida que l'**Assemblée des délégués** aura lieu à Berne samedi le 4 juillet à 3 heures de l'après-midi. L'**Assemblée générale** aura lieu dimanche le 5 juillet à 10 heures du matin à l'Enge à Berne.

Il s'est entendu sur l'ordre du jour que voici:

1. Procès-verbaux des dernières assemblées.
2. Rapport présidentiel.
3. Vérification des comptes.
4. Fixation de la cotisation annuelle.
5. Election du Président Central.
6. Décision sur l'admission des candidats suivants:

- Section d'Argovie:** Ernst, Otto, peintre, Aarau.
Haller, Jakob, architecte, Zurich.
- Section de Berne:** Brand, Fritz, prof. de dessin, Berne.
Zehnder, Paul, peintre, Thoune.
- Section de Genève:** Sandoz, A., peintre, Genève.
- Section de Lausanne:** Dutoit, M., peintre, Lausanne.
- Section de Munich:** Rindlinspacher, Ernest, peintre, Munich.
Moos, Charles, peintre, Munich.
Parrin, Guino, peintre, Munich.
- Section de Zurich:** Alder, Hans, peintre, Zurich.
Christoffel, Anton, peintre, Zurich.
Fries, Wilhelm, peintre, Zurich.

7. Décisions sur les propositions, concernant l'institution d'un secrétariat général.
8. Discussion et décision éventuelle sur la question d'un bâtiment d'exposition.
9. Discussion et décision éventuelle sur les rapports de notre société avec la Société Suisse des Beaux-Arts.
10. Propositions des sections.

Dans la même séance, il fut établi que plusieurs sections avaient mal compris l'article dans le numéro du mai de „l'Art Suisse“ en ce qu'elles avaient admis, que les propositions qui s'y trouvaient, étaient définitives et qu'elles n'avaient qu'à les accepter ou les refuser. Ce n'est pas la

manière de voir du C. C., qui voulait par cet article simplement émettre une base de discussion. Par une faute d'impression, le terme de la réponse des sections fut fixé au premier mai, au lieu du 1^{er} juin.

Dans le Comité de l'Exposition nationale de 1913 à Berne, le C. C. délégua Monsieur Adolphe Tièche, peintre et président de la section de Berne, pour y représenter notre société.

Comme membres du jury du concours de l'affiche artistique de la fête fédérale de tir à Berne, le C. C. désigna Messieurs: Hodler, Mangold et Hermanjat. Comme remplaçants: Messieurs Buri, Righini et Silvestre.

Différentes propositions et motions des sections ont été discutées et seront soumises à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale.

Le rédacteur de „l'Art Suisse“ est chargé de continuer les négociations entamées avec le président de la Société Suisse de Beaux-Arts, et d'en référer, ainsi que sur toutes les autres affaires dont il a été chargé à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale.

Le local de l'Assemblée des délégués sera communiqué dans le prochain numéro.

□ COMMUNICATIONS DES SECTIONS □

Neuchâtel, 22 mai 1909.

Monsieur Hodler, président central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, Berne.

Monsieur le Président,

La section de Neuchâtel, après avoir examiné les propositions du Comité central, au sujet de la création d'un poste de secrétaire gérant permanent rétribué, regrette de ne pouvoir les appuyer. Notre section, tout en reconnaissant les services incontestables que pourrait rendre un secrétaire du genre de celui que vous proposez, estime que celui-ci ne devrait ni *dépendre de l'Assemblée générale*, ni *être muni de compétences aussi étendues* que celles proposées par le Comité central — avec celles-ci le secrétaire deviendrait pour ainsi dire le véritable président de la société et au bout de fort peu de temps, le Comité central aurait perdu son autorité et serait dans l'incapacité d'imprimer à la marche des affaires la direction voulue.

Nous estimons que, pour qu'un secrétaire puisse rendre à un Comité central les services qu'il est en droit d'en attendre, ce secrétaire doit être *nommé par le Comité central* et ce dernier *seul* doit être responsable des actes de ce fonctionnaire.

De plus la création du poste de secrétaire, tel que l'entend le Comité central, entraînant une revision des statuts et l'organisation de ce comité ne répondant décidément plus aux exigences actuelles, la section de Neuchâtel propose de profiter de l'occasion pour reprendre la *proposition faite jadis par Monsieur W. Röthlisberger (N° 65 de l'Art Suisse)* au sujet de la réorganisation du Comité central.

Cette proposition, un peu amendée, permettrait à un certain nombre de sections de participer à la direction générale de la société, de faciliter au Comité central les moyens de se renseigner sur ce qui se passe dans les diffé-

rentes régions, d'établir des liens constants entre les sections, et de faire entrer au Comité central les artistes les mieux qualifiés pour en faire partie.

Il est incontestable que le grand défaut de notre organisation actuelle c'est le manque de suite dans la direction de la société. A peine un Comité central est-il bien au courant des affaires que son mandat expire ou que pour des raisons personnelles il démissionne et alors un autre Comité, sans aucun lien avec l'ancien et sans connaissance des affaires en cours, entre en fonctions — Quels que soient le savoir-faire et le dévouement de ce nouveau comité, il est de toute évidence que pendant longtemps il sera dans l'incapacité de travailler avec fruit à la solution des affaires en cours et de maintenir la société dans la voie où le comité précédent l'avait engagée.

Si donc nous voulons rendre à notre société l'autorité à laquelle elle a droit, lui voir imprimer une direction ferme et continue, lui permettre d'avoir avec les autorités fédérales des relations fructueuses et de représenter vraiment les artistes suisses, il est de toute importance de transformer l'organisation de notre Comité central, en le composant non plus seulement de membres d'une même section, mais au contraire de membres appartenant à des sections différentes, en prolongeant son mandat à trois ans et en lui fournissant les ressources voulues pour avoir à sa disposition un secrétaire permanent nommé par lui et dont lui seul sera responsable.

Dans ce but nous avons l'honneur de vous faire les propositions suivantes:

Proposition de la section de Neuchâtel au sujet de la réorganisation du Comité central et de la création d'un poste de secrétaire permanent et rétribué.

Assemblée des délégués.

Art. 23. Les délégués des sections se réunissent la veille des Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, arrêtent les propositions à soumettre à l'Assemblée générale en vue de la nomination ou de la confirmation dans leurs fonctions, du président et des autres membres du Comité central.

Ils discutent en outre sur tous les objets à l'ordre du jour de ces assemblées.

(La suite comme dans le règlement actuel.)

Le Comité central.

Art. 33. Le Comité central se compose de 5 membres, c'est-à-dire du président, du vice-président, du caissier, du secrétaire et du vice-secrétaire.

Le président et les autres membres de ce Comité seront nommés pour 3 ans par l'Assemblée générale sur les propositions de l'Assemblée des délégués.

Sauf pour ce qui concerne le président, qui est nommé par l'Assemblée générale, le Comité central constitue lui-même son bureau.

• Tous les membres sont rééligibles.

En cas de vacances, l'Assemblée générale annuelle pourvoit au remplacement du titulaire pour le temps qu'il reste à courir.

Le Comité central se réunira à Olten, toutes les fois que les circonstances l'exigeront et en général une fois par mois dans la première quinzaine, pour la rédaction du journal.

Secrétaire permanent rétribué.

Un crédit de fr..... est alloué au Comité central pour lui permettre de s'adjoindre un secrétaire permanent et rétribué choisi par lui.

Ce secrétaire s'occupera spécialement de la rédaction du journal, conformément aux vues et aux instructions du Comité central, organisera les expositions, correspondra